

Compte-rendu
CONSEIL DES DÉLÉGUÉS
de l'école élémentaire de Candé/Beuvron
29 novembre 2016 (15h25 /16h25)

Étaient présents à la réunion :

Identité	Qualité / fonction
AMARDEIL Sandy	Enseignante (CE2/CM1)
AMOUREUX Frédéric	Enseignant (CP/CE1)
BONNEAU Bertrand	Enseignant (CM2)
BOUCHET Corinne	Enseignante (CE1/CE2)
D. Julia	Déléguée des élèves de CM2
D. Solène	Déléguée des élèves de CE1/CE2
G. Enes	Délégué des élèves de CM2
H. Enzo	Délégué des élèves de CE2/CM1
L. Mahaut	Déléguée des élèves de CE1/CE2
L. Matéo	Délégué des élèves de CP/CE1
N. Yaël	Délégué des élèves de CP/CE1
R. Lison	Déléguée des élèves de CE2/CM1

Ordre du jour :

Point n°1 : Présentation des membres présents.

- Un tour de table est effectué et chaque personne se présente.

Point n°2 : Nom à donner à cette assemblée.

- Plusieurs propositions sont émises : « Assemblée des élèves », « Assemblée des délégués », « Réunion des délégués » et « Conseil des délégués ».
- Un vote est organisé et le nom « Conseil des délégués » est retenu (7 voix sur 12).

Point n°3 : Organisation de la réunion du 29 novembre 2016.

- Mme AMARDEIL préside la séance. ; M. BONNEAU est secrétaire de séance.

Point n°4 : Composition du Conseil des délégués.

- Ce Conseil réunit deux délégués par classe (des quatre classes de l'école élémentaire) et les quatre enseignants concernés.
- Les délégués sont élus dans chaque classe, pour une durée d'une période (entre deux périodes de vacances scolaires). Ils représentent leurs camarades de classe et tiennent éventuellement un « cahier de doléances » dans lequel y sont notées leurs remarques.
- A ces personnes, peuvent exceptionnellement s'ajouter : M. le maire de Candé/Beuvron, Mme la responsable du restaurant scolaire et Mme la responsable de la « pause de midi ».

Point n°5 : Fonctions du Conseil des délégués.

- Le conseil se réunit une fois par période.
- Au cours des réunions, sont discutés les problèmes évoqués en classe et/ou notés dans les cahiers.
- Le but est de résoudre les problèmes qui peuvent exister dans la cour de récréation, dans les toilettes, dans l'école (et notamment les couloirs) et éventuellement à la cantine.

Point n°6 : Problèmes à résoudre.

– 6.1. Les insultes, le langage et les gestes grossiers (dans la cour de récréation).

Des délégués abordent ce problème. Après discussion, il est retenu :

- que malheureusement, certains élèves utilisent un langage ou des gestes grossiers envers des camarades. Ces insultes ne sont pas acceptables. Des délégués évoquent la responsabilité des adultes hors de l'école. Il est aussi expliqué que certains élèves ne comprennent pas toujours le langage grossier qu'ils utilisent et qu'ils le font aussi pour se rendre « intéressants ».
- Les réponses à apporter sont :
 - Ne pas répondre de la même manière, sur le même registre.
 - Ignorer et se montrer indifférent à ces insultes.
 - Se plaindre à un adulte si les insultes sont dites à nouveau.

– 6.2. Les ballons dans la cour de récréation.

- Après discussion, il est décidé :
 - l'utilisation exclusive de ballon en mousse.
 - un nombre de ballons limité à deux.
 - la définition de deux aires de jeu où les ballons sont acceptés (les deux terrains tracés dans la cour de récréation) ; un tracé plus visible est à envisager.
 - la rédaction d'un planning d'utilisation des aires de jeu (pour les cinq récréations du matin).
 - L'interdiction des ballons en cas de pluie.

– 6.3. Les toilettes de l'école.

- Après discussion, il est rappelé :
 - qu'il faut respecter la propreté du lieu et veiller à le laisser dans l'état dans lequel il était en y entrant.
 - qu'il faut passer aux toilettes dans un temps raisonnable afin de permettre à ses camarades qui sont susceptibles d'y aller de ne pas attendre longtemps.

Prochaine réunion : fin janvier 2017

Signature du secrétaire de séance.

Bertrand BONNEAU